

DOC. PARLEMENTAIRE No 15

- région *Stony Mountain*. Transmet aussi une ébauche résumant en substance leur projet.
- Gand,
14 nov. Pas de paix avec l'Amérique excepté sur une base de *status ante bellum*. Dispute probable au sujet des pêcheries. Article relatif aux îles "Passamaquoddie" inadmissible. Les articles maritimes. Proposition d'indemnisation pour les captures "inadmissible à tous les points de vue". Question de l'échange des îles dans les lacs Huron ou Supérieur.
- Gand,
25 nov. Feront tout en leur pouvoir pour que les négociations se terminent promptement. Partage l'avis de lord Bathurst "que nous accordions pratiquement aux Américains le droit de pêcher comme ils en jouissaient avant la guerre". Relativement aux îles "Passamaquoddie"; difficulté de trouver "un digne successeur à sir G. Prevost"; Américains et extirpation des sauvages.
- E.-U. et
pêcheries. Le droit des Anglais de naviguer sur le Mississippi et celui des E.-U. aux pêcheries sont fondés sur les stipulations du traité: ce point soumis à la métropole. Articles controversés.
- Gand,
1er déc. Pêcheries et
Mississippi. Touchant la question si les droits des E.-U. aux pêcheries dérivent du traité de 1783; article concernant l'esclavage; demandes d'indemnité.
- 10 déc. Concernant pêcheries, le Mississippi, exclusion des Américains de la Terre-Neuve, etc.
- 13 déc. Îles "Passamaquoddie", pêcheries, Mississippi, etc.
- 14 déc. Pêcheries et traité de 1783, Mississippi, etc.
- Gand,
20 déc. Signature du traité; époque de la cessation des hostilités; accusations de séduire et de vendre des nègres des E.-U., etc.
- Gand,
30 déc. NOTE. Lord Bathurst a aussi gracieusement offert aux Archives canadiennes une série de gravures de valeur concernant l'histoire de ce pays et quelques portraits excellents du duc de Richmond.

REGISTRE DE JAMES EMOTT, 1765-68.

SÉRIE M. VOL. 476f.

L'auteur, notaire public à New-York, a transcrit, pour les années indiquées, quelques transactions commerciales auxquelles il fut mêlé en sa qualité officielle, telles que lettres d'échange, acceptées ou protestées, et déclarations assermentées faites par divers patrons de navire. La première partie contient les "Transcriptions relatives à l'Acadie ou les Acadiens"; la seconde les "Transcriptions ayant trait à la Terre-Neuve et au Canada, à l'exception de l'Acadie".

La première inscription est intéressante puisque c'est le protêt formel par l'écrivain d'une lettre de change au montant de "£219, 14 1, cours de New-York", tirée à "Ste-Croix le 11 janvier 1766" par John Scott Lawrence et John Cebra.

A la page 31, on lit une intéressante déclaration du patron du sloop "Van Dam" attestant qu'il a transporté "une consignment de pièces de bois prêtes à servir à la charpente" au môle, cap Saint-Nicolas (à l'usage apparemment des exilés acadiens) "au compte de Sa Très Chrétienne Majesté" et l'a livrée au comte d'Estaing, alors commandant dans l'Hispaniola française.

La déclaration suivante a trait au transport de "vingt-six Français neutres" au même endroit, en 1765, pour quoi le patron se plaint "qu'il n'a jamais reçu un denier". D'autres patrons de navire, à leur tour, parlent de pièces de bois préparées pour la charpente de maisons" ou de "Fran-